Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Commission de toponymie

Rapport annuel 1996-1997

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission de toponymie.

Cette édition a été produite par :
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec) G1N 2E5

Dépôt légal — 1997
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-17916-5
ISSN 0714-2145

© Gouvernement du Québec, 1997

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période du 1er avril 1996 au 31 mars 1997.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française,

Louise Beaudoin

Québec, décembre 1997

Madame Louise Beaudoin
Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période du 1er avril 1996 au 31 mars 1997.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

La présidente,

Nicole René

Québec, décembre 1997

Table des matières

Introduction 11

1. Les dominantes de l'année 1996-1997 13

2. L'organisation et les ressources de la Commission 15

2.1 L'organigramme **15**

2.2 Les ressources humaines **15**

2.3 Les ressources financières **16**

2.4 Les instruments de gestion **16**

2.4.1 TOPOS : le système informatisé de gestion des toponymes **16**

2.4.2 Les archives et la documentation **17**

2.4.3 GESDOC : le système de gestion documentaire **17**

3. Les décisions des commissaires 19

3.1 L'officialisation des toponymes et des odonymes **19**

3.1.1 Les toponymes **19**

3.1.2 Les odonymes **19**

3.1.3 Les désignations toponymiques commémoratives **19**

3.2 La langue des noms officialisés **20**

3.3 Les politiques et les normes **20**

4. Les relations avec l'administration publique et parapublique québécoise 21

4.1 L'Administration centrale **21**

4.1.1 Les espaces protégés **21**

4.1.2 Les édifices publics **21**

4.1.3 La vérification toponymique **21**

4.1.4 L'évaluation toponymique **21**

4.1.5 Les commissions scolaires **21**

4.1.6 Les autres interventions sur demande **22**

4.2 Les municipalités **22**

4.2.1 Les noms de municipalités et de MRC **22**

4.2.2 Les ponts **22**

4.3 La Société canadienne des postes **22**

4.3.1 L'adressage du courrier **22**

5. Les relations avec les autres clientèles québécoises et les citoyens 25

5.1 Les zones d'exploitation controlée (zecs) **25**

5.2 Les pourvoiries **25**

5.3 Les parcs et les réserves fauniques **26**

5.4 Le milieu amérindien **26**

5.5 Les consultations toponymiques **26**

6. Les relations avec les organismes non québécois 29

6.1 La scène canadienne **29**

6.2 La scène internationale **29**

6.3 Le projet d'une Division francophone au sein du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG) et le bulletin de liaison **30**

6.4 La coopération avec la France **30**

7. La recherche 31

7.1 La documentation du patrimoine toponymique du Québec **31**

7.2 La terminologie géographique **31**

7.3 Les gentilés **31**

8. Les communications 33

8.1 L'information et les relations publiques **33**

8.2 Les publications **33**

8.3 Le site Web **33**

Tableaux

1 — L'organigramme **15**

2 — Les effectifs permanents par unité administrative et par catégorie d'emploi au 31 mars 1997 **16**

3 — L'état du budget pour l'année 1996-1997 **16**

4 — Le contenu de la banque de données TOPOS **17**

5 — Les toponymes et odonymes officialisés par la Commission en 1996-1997 **20**

6 — Les toponymes et odonymes officialisés au cours des cinq dernières années **20**

7 — La répartition régionale des dossiers des pourvoiries existantes en 1996-1997 **25**

8 — La répartition des consultations selon les thèmes **26**

9 — La répartition des consultations selon les catégories de demandeurs **27**

10 — La participation de la Commission de toponymie à des salons **33**

Les membres de la Commission de toponymie

Président :
Henri Dorion (1)
Alain Vallières (par intérim) (2) (4)
Philippe Vaillancourt (3)

Georges Bacon
Commissaire

Jean-René Côté
Commissaire

Jules Dufour
Commissaire

Jacques Lacoursière
Commissaire

Anne MacLaren
Commissaire

Cécyle Trépanier
Commissaire

Secrétaire de la Commission
Denis Tremblay

(1) Jusqu'au 2 juillet 1996

(2) Du 3 juillet 1996 au 11 août 1996

(3) Du 12 août 1996 au 30 septembre 1996

(4) À partir du 1er octobre 1996

Introduction

Le plan de présentation de ce dix-septième rapport annuel de la Commission de toponymie comprend un bref bilan (chapitre 1), un rappel de la structure de l'organisme et des précisions sur les ressources qui ont été mises à sa disposition (chapitre 2). Les activités suscitées par le traitement et l'officialisation des noms géographiques, qui constituent l'un des points essentiels du mandat de la Commission, sont rappelées au chapitre 3. En regard de la fonction de services que doit rendre la Commission à ses clientèles, dans un contexte d'information réciproque et de collaboration, les chapitres 4, 5 et 6 rendent compte des relations qu'elle entretient, respectivement, avec l'administration publique et parapublique québécoise, avec les autres clientèles québécoises et les citoyens et enfin avec les organismes non québécois de gestion toponymique. L'appui essentiel aux mandats d'inventaire et de traitement que constitue la recherche forme la matière du chapitre 7. Enfin, la manière dont la Commission a répondu à son mandat de diffusion est illustrée au chapitre 8.

1. Les dominantes de l'année 1996-1997

Les résultats de l'entente administrative conclue avec le Directeur général des élections pour une participation de la Commission de toponymie à la validation des données odonymiques (noms de voies de communication) de la Liste électorale permanente ont été le fait marquant de l'année.

Amenée à consacrer le tiers de ses effectifs pour répondre adéquatement à ce besoin de l'Administration, la Commission a ainsi officialisé près de 16 500 noms de lieux (dont plus de 15 100 odonymes), cette année, ce qui représente trois fois le nombre moyen des toponymes officialisés ces cinq dernières années.

La satisfaction de cette priorité gouvernementale n'a été possible qu'en reportant la réalisation d'inventaires de terrain, notamment en milieu autochtone, où seules des enquêtes indirectes (appels téléphoniques, échanges de lettres...) ont pu être réalisées afin de répondre aux besoins de mise à jour de la cartographie officielle du territoire québécois. Dès après le complètement du mandat en regard de la Liste électorale permanente, la Commission verra de nouveau à assurer le constat de l'état justificatif des toponymes par une validation des données sur le terrain même.

Le programme de désignation toponymique commémorative de la Commission a permis, à l'occasion de la visite de monsieur Alain Juppé, premier ministre de la République française, de rappeler dans la toponymie saguenéenne par les caps Liberté, Égalité et Fraternité, la célèbre devise française.

Par ailleurs, à la suite d'une motion de l'Assemblée nationale adoptée à l'unanimité le 15 octobre 1996, la Commission a rendu officielles les désignations Barrage, Centrale et Réservoir Robert-Bourassa, qui désignent désormais les principales installations, celles de LG-2, du complexe hydroélectrique de la Grande Rivière, en mémoire de l'ancien premier ministre du Québec.

Enfin, des actions ont été entreprises afin de susciter des appuis au projet de création d'une Division des pays francophones au Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, tribune internationale où le Québec assure une participation active depuis le milieu des années soixante.

2. L'organisation et les ressources de la Commission

La structure de la Commission, qui avait été simplifiée au cours de l'année 1993-1994, l'a été de nouveau au cours de la dernière année écoulée afin de l'adapter au contexte de compression d'effectifs. Toutes les activités autres que les réunions des commissaires, le secrétariat et l'administration sont désormais réunies dans la Direction des opérations.

Parallèlement à cette modification de structure, les mandats internes ont été remaniés de façon à rencontrer les objectifs de traitement de l'odonymie du Québec convenus entre la Commission de toponymie et le Directeur général des élections, dont il est question au chapitre 3.1.2.

2.1 L'organigramme

Tableau 1

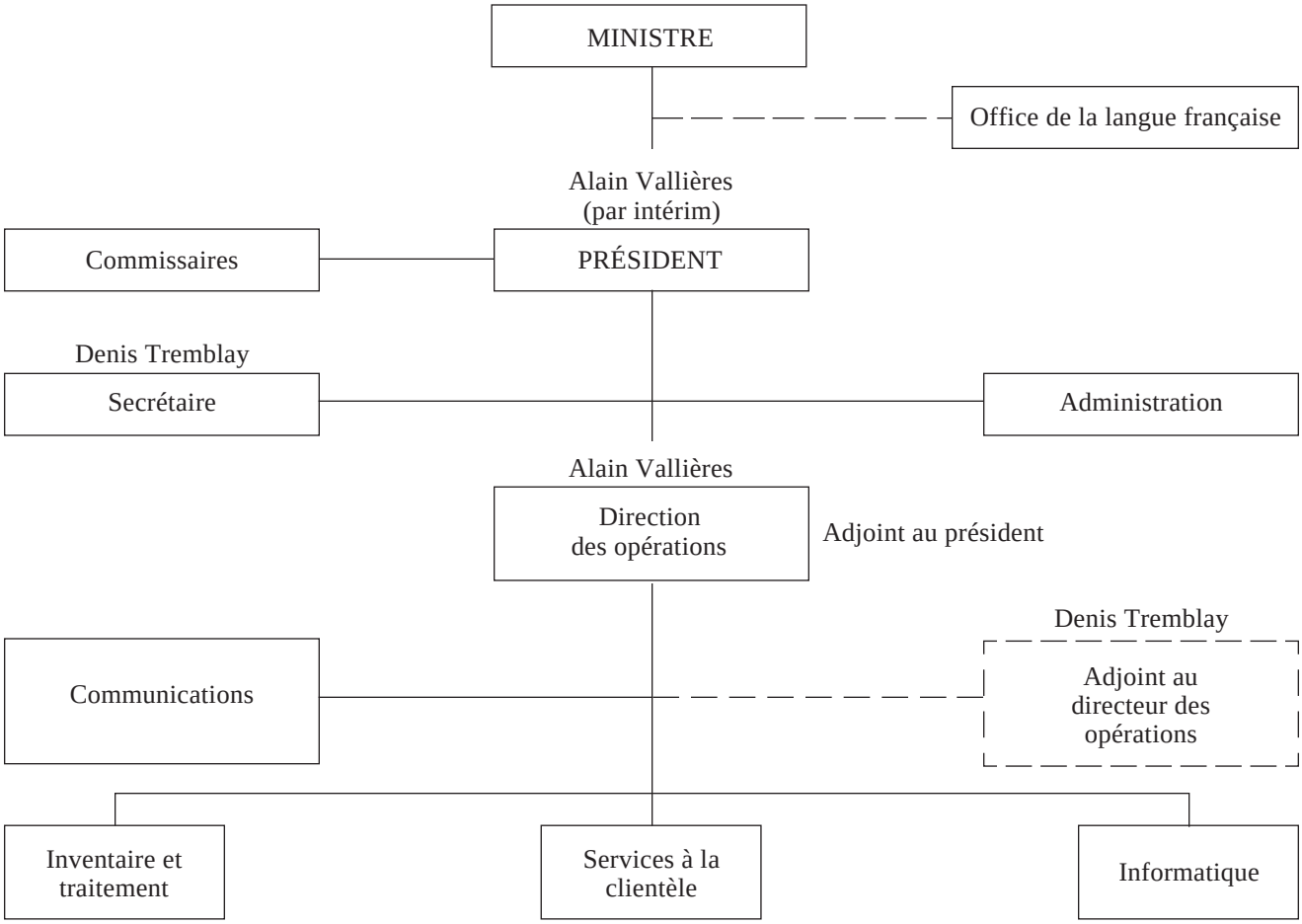

2.2 Les ressources humaines

La Commission a terminé l'exercice financier 1996-1997 avec un total de 21 postes autorisés. À ce nombre s'ajoutent un poste de cadre en transition de carrière et un poste de fonctionnaire en surplus.

La Commission a accueilli un étudiant-stagiaire anglophone dans le cadre d'un programme d'échanges interprovinciaux, et ce, pour une durée de trois mois.

Tableau 2

Les effectifs permanents par unité administrative et par catégorie d'emploi au 31 mars 1997

	Hors cadre	Cadres supérieurs	Professionnels	Techniciens	Employés de bureau	Total
Bureau du président	1	—	1	1	—	3
Direction des opérations	—	1	11	3	3	18
TOTAL	**1**	**1**	**12**	**4**	**3**	**21**

2.3 Les ressources financières

Le budget original de la dernière année financière était de 1 285 800 $; il a été modifié à 1 417 779 $. Un total de 1 416 563 $ a effectivement été dépensé, dont 63 720 $ pour le fonctionnement (espace locatif exclu). L'équilibre budgétaire de la Commission a été atteint grâce à un apport extérieur de 129 162 $ suite à la réalisation d'une entente contractuelle avec le Directeur général des élections. Le tableau 3 présente le sommaire des dépenses en regard des catégories budgétaires.

Tableau 3

L'état du budget pour l'année 1996-1997

	BUDGET ($)		
Catégories	**Original**	**Modifié**	**Dépenses**
FONCTIONNEMENT	**1 285 800**	**1 417 779**	**1 416 563**
01 Traitements	1 042 800	1 116 791	1 115 575
02 Autres rémunérations	—	—	—
03 Communications	25 800	29 579	29 579
04 Services	40 140	11 706	11 706
05 Entretien	2 500	2 779	2 779
06 Loyers	156 100	237 268	237 268
07 Fournitures	10 700	10 455	10 455
08 Équipement	1 500	6 451	6 451
11 Autres dépenses	5 260	—	—
* Crédits périmés		(2 779)*	
CAPITAL	**1 000**	**2 750**	**2 750**
08 Équipement	1 000	2 750	2 750
TOTAL	**1 285 800**	**1 415 000**	**1 416 563**

2.4 Les instruments de gestion

2.4.1 TOPOS : le système informatisé de gestion des toponymes

Pour toutes les étapes de traitement toponymique, soit de l'inventaire à la diffusion, en passant par la conservation, la Commission bénéficie d'un outil de gestion privilégié, son système informatisé TOPOS.

Continuellement mis à jour, ce fichier sert de relais à la diffusion de la toponymie officielle puisque c'est par lui que sont produites les attestions d'officialisation et la publication des décisions à la Gazette officielle du Québec. En outre, les principaux utilisateurs ou diffuseurs de toponymie (le ministère des Ressources naturelles, le ministère des Transports, le Directeur général des élections et l'Office de la langue française) ont un accès direct aux données de TOPOS. Cette communication permet, entre autres avantages, d'assurer l'inscription exacte des toponymes sur les cartes, la signalisation routière, de contribuer à la confection de la Liste électorale permanente et de traiter les plaintes concernant le non-respect de l'article 128 de la *Charte de la langue française*.

La Commission ayant mobilisé, encore cette année, ses effectifs dans l'inventaire et le traitement des noms de voies de communication, le nombre de nouvelles entrées s'est accru de 13 800, portant ainsi à 311 209 le nombre total de noms de lieux gérés par TOPOS. Chacun de ces noms est assorti d'une trentaine de variables ou champs différents.

Établie depuis quelques années déjà, la tarification des produits dérivés de TOPOS a permis de réaliser un léger revenu que la Commission utilise pour la publication de ses ouvrages.

Tableau 4

Le contenu de la banque de données TOPOS

Répartition selon l'appartenance linguistique	Toponymes		Odonymes		TOTAL	
	Officiels	Total	Officiels	Total	Officiels	Total
Français	84 467	131 374	69 807	98 852	154 274	230 226
Anglais	13 496	30 558	7 019	13 241	20 515	43 799
Langues amérindiennes	8 357	19 291	414	758	8 771	20 049
Inuktitut	3 055	6 841	6	16	3 061	6 857
Autres langues	1 757	2 426	947	1 507	2 704	3 933
Hybride	137	283	45	88	182	371
Indifférencié	1 938	2 596	401	574	2 339	3 170
Inconnu	1 216	2 486	175	318	1 391	2 804
TOTAL	**114 423**	**195 855**	**78 814**	**115 354**	**193 237**	**311 209**

2.4.2 Les archives et la documentation

La recherche et la documentation du patrimoine toponymique constituent une des activités importantes de la Commission. La bibliothèque de la Commission de toponymie est membre du Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales. Elle poursuit l'automatisation de ses activités avec le système Best-Seller : 436 documents ont ainsi été traités et saisis.

La bibliothèque possède environ 9 400 volumes, la plupart spécialisés en toponymie, et s'est réabonnée à 30 périodiques susceptibles d'alimenter les chercheurs en données toponymiques mais également dans les domaines qui appuient la recherche et la gestion toponymiques : généalogie, géographie, histoire, terminologie, de même que dans les domaines culturels et patrimoniaux. Elle reçoit environ 40 bulletins municipaux, constituant pour la Commission une source importante d'informations toponymiques glanées au fil des événements.

Rappelons que c'est la seule bibliothèque québécoise regroupant un fonds spécialisé aussi important dont, notamment, une collection de répertoires géographiques, de rapports géologiques, de monographies paroissiales, de documents traitant de tous les aspects de la toponymie, d'atlas et de cartes géographiques.

La recherche documentaire se fait surtout dans des banques de données interrogées dans le réseau des inforoutes.

2.4.3 GESDOC : le système de gestion documentaire

Le système GESDOC assure la conservation et la mise à jour des dossiers contenant les données descriptives utilisées par les différents services de la Commission. Soulignons de plus que la Commission est membre du Groupe des responsables de la gestion des documents (GRGD).

Le système de gestion documentaire est maintenant supporté par une plateforme micro et utilise le logiciel MS-ACCESS vesion 97.

3. Les décisions des commissaires

3.1 L'officialisation des toponymes et des odonymes

En regard des principes, normes, critères et règles établis par la Commission, ses membres accordent un statut à chaque nom de lieu étudié en séance. Ainsi, au cours des six réunions qu'ils ont tenues, les commissaires ont accordé le statut officiel à 16 486 entités géographiques soit un nombre plus de deux fois supérieur à celui de l'année précédente (7 517). De ces décisions, 1 379 concernent des toponymes et 15 107 des odonymes. Par ailleurs, la Commission a émis 622 avis sur des noms de lieux dont 609 avis favorables et 13 avis défavorables.

3.1.1 Les toponymes

La Commission a poursuivi le travail amorcé dans les années précédentes en ce qui a trait au traitement toponymique dans les territoires protégés que constituent les zecs et les pourvoiries. Une enquête de terrain a été effectuée sur les terres du Séminaire de Québec et sur le territoire environnant ce qui a permis l'officialisation de 121 toponymes et des analyses ont été faites pour répondre aux demandes de citoyens, d'organismes et d'associations voulant dénommer des lieux. Dans le cadre d'un échange de toponymes, entre le Parc des Cévennes en France et le Parc du Saguenay au Québec, la Commission a entériné six nouvelles désignations sur ce dernier territoire rappelant des toponymes français. Les analyses toponymiques et le traitement des demandes ont porté, notamment, sur la dénomination d'entités naturelles tels les lacs (705), les ruisseaux (52), les rivières (35) et les pointes (17), de parcs publics (238), de bureaux de poste (83), de ponts (40) et sur le changement de noms de municipalités ou la dénomination de nouvelles municipalités issues de regroupements. Au total, 1 379 toponymes ont été officialisés au cours de la dernière année.

Quant aux avis toponymiques émis (204), la majorité de ceux-ci concerne des lieux dont la dénomination relève de la Société canadienne des postes, soit les noms de bureaux de poste (134), et du gouvernement du Québec, soit les noms de municipalités et de villes (45), de commissions scolaires (8) et de réserves écologiques (3).

3.1.2 Les odonymes

De concert avec les municipalités et le Directeur général des élections, avec qui une entente de traitement accéléré des noms de voies de communication a été conclue en vue de l'établissement et de la mise à jour de la Liste électorale permanente, la Commission a officialisé 15 107 odonymes. Ces décisions portent ainsi à 78 814 le nombre total d'odonymes officiels au 31 mars 1997, répartis dans quelque 1 400 municipalités du Québec. Cette somme d'informations constitue la banque de noms de voies de communication normalisés la plus complète au Québec. La Commission a également émis 405 avis odonymiques confirmant ainsi l'intérêt des organismes municipaux à dénommer correctement et de façon inédite leurs voies de communication.

Enfin, les regroupements de municipalités ou annexions partielles de territoires ont nécessité plusieurs interventions de corrections.

3.1.3 Les désignations toponymiques commémoratives

Ce programme vise à assurer une reconnaissance toponymique à l'égard de certaines personnes ou à souligner des événements qui ont marqué la société québécoise. Au cours de l'année achevée, la Commission de toponymie a proposé ou répondu favorablement à des requêtes de commémoration toponymique par l'officialisation de treize toponymes soit : Mont Alain-Grenon, Mont des Catalans, Quai Dugua-De Mons, Pont François-Naud, Pont Jean-F.-Grenon, Mont John-S.-Bourque, Pont du Père-Honorat, Barrage Robert-Bourassa, Centrale Robert-Bourassa, Réservoir Robert-Bourassa, Mont Saint-Jean-du-Millénaire, Étang Sayat-Nova et Pointe Sébastien-Provencher.

La Commission a produit un certificat toponymique commémoratif remis par madame Louise Beaudoin, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, lors de la visite de monsieur Alain Juppé, premier ministre de la République française, rappelant la devise française dans la toponymie du parc du Saguenay, par les noms Cap Liberté, Cap Égalité et Cap Fraternité.

Dans le but d'apporter une réponse aux demandes de dénomination de lieux dans le cadre du programme de désignations toponymiques commémoratives et dans les différents travaux de dénomination de la Commission, 30 nouvelles notes biographiques ont été relevées dans diverses publications concernant des Québécoises et des Québécois qui se sont illustrés par leurs réalisations. Ces données se sont ajoutées à la banque de noms de la Commission de toponymie qui regroupe quelque 575 noms de personnes.

3.2 La langue des noms officialisés

En consultant le tableau 5, on constate que l'année 1996-1997 présente, en comparaison au rapport annuel précédent, une augmentation du pourcentage de noms de lieux appartenant au français (83,2 % → 87,8 %). Le tableau 6 fait état des cinq dernières années où, en moyenne, 85,7 % des noms officialisés étaient français, 9,5 % étaient anglais et 2,6 % étaient en langues autochtones. Cette situation est conjoncturelle cependant parce qu'elle reflète le traitement accéléré des noms de voies de communication qui, au cours de la dernière année, ont été principalement d'appartenance française. Replacé dans le contexte global de la banque de données (tableau 4), le poids du français est toutefois ramené à 79,8 % ce qui est encore inférieur au pourcentage de la population de langue maternelle française (82,2 % en 1991).

Tableau 5

Les toponymes et odonymes officialisés par la Commission en 1996-1997

	Répartition selon l'appartenance linguistique					
	Toponymes		**Odonymes**		**TOTAL**	
Appartenance linguistique	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Français	1 204	87,31	13 271	87,84	14 475	87,81
Anglais	103	7,47	1 444	9,56	1 547	9,38
Langues amérindiennes	33	2,39	78	0,52	111	0,67
Inuktitut	4	0,29	3	0,02	7	0,04
Autre langue	18	1,31	226	1,50	244	1,48
Hybride	3	0,22	5	0,03	8	0,05
Indifférencié	5	0,36	33	0,22	38	0,23
Inconnu	9	0,65	47	0,31	56	0,34
TOTAL	**1 379**	**100,00**	**15 107**	**100,00**	**16 486**	**100,00**

Tableau 6

Les toponymes et odonymes officialisés au cours des cinq dernières années

Appartenance linguistique	**1992-1993**		**1993-1994**		**1994-1995**		**1995-1996**		**1996-1997**	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Français	4 182	86,3	4 464	84,1	4 488	81,9	6 257	83,2	14 475	87,8
Anglais	463	9,5	442	8,3	698	12,7	614	8,2	1 547	9,4
Langues amérindiennes	72	1,5	94	1,8	82	1,5	58	0,8	111	0,7
Inuktitut	0	0,0	174	3,3	7	0,1	437	5,8	7	0,0
Autre langue	81	1,7	88	1,7	92	1,7	108	1,4	244	1,5
Hybride	2	0,1	3	0,1	6	0,1	5	0,1	8	0,1
Indifférencié	15	0,3	14	0,2	31	0,6	22	0,3	38	0,2
Inconnu	29	0,6	28	0,5	76	1,4	16	0,2	56	0,3
TOTAL	**4 844**	**100**	**5 307**	**100**	**5 480**	**100**	**7 517**	**100**	**16 486**	**100**

3.3 Les politiques et les normes

Dans la foulée de la révision de ses politiques toponymiques réalisée l'année dernière, la Commission a jugé opportun d'adopter les principes qui doivent gouverner l'application rétroactive de ses décisions en matière de normes toponymiques. Ainsi, pour les toponymes officiels et en usage, le niveau des interventions se limite à des suggestions, particulièrement en regard de l'odonymie municipale.

4. Les relations avec l'administration publique et parapublique québécoise

4.1 L'Administration centrale

4.1.1 Les espaces protégés

Le Québec compte plusieurs territoires dont les ressources biogéographiques font l'objet d'une protection législative particulière. Les noms de ces territoires doivent respecter les normes gouvernementales en matière de choix et d'écriture, ce qui amène la Commission de toponymie à fournir des avis au sujet de la nomenclature de ces territoires et, ultimement, à l'officialiser. La Commission retire par ailleurs de la nomenclature géographique officielle les noms des territoires protégés que le gouvernement abroge.

Ainsi la Commission a-t-elle officialisé le nom d'un parc de conservation : Parc des Monts-Valin. En ce qui concerne les réserves écologiques, elle a officialisé les noms Réserve écologique des Dunes-de-Berry et Réserve écologique des Kettles-de-Berry et elle a fourni des avis au sujet de deux autres : un avis favorable quant au nom Réserve écologique Chicobi ; un avis favorable au nom Réserve écologique Charles-B.-Banville et un avis favorable aussi, mais dans une moindre mesure, à Réserve écologique Cornuty, une autre dénomination proposée pour cette même réserve écologique. En ce qui a trait à la réserve faunique de Sept-Îles–Port-Cartier, la Commission ne s'est pas opposée au nouveau nom éventuel qu'on lui a soumis : Réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles. Deux dénominations de refuges fauniques ont reçu un avis favorable : Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est et Refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles. La nomenclature des zones d'exploitation contrôlée a connu deux interventions. Le nom Zec Flamand a été supprimé, car la zec du Gros-Brochet englobe maintenant le territoire de la première. La Commission s'est aussi prononcée quant au changement du nom de Zec des Anses : elle s'est déclarée favorable aux noms Zec du Grand-Pabos, Zec de Chandler et Zec de Newport, mais dans une moindre mesure pour ces deux derniers noms, et défavorable à l'hypothèse de Zec du Harfang-des-Neiges. Enfin, le gouvernement a abrogé trois réserves de chasse et de pêche et une réserve de chasse et la Commission a retiré leurs noms de la nomenclature officielle du Québec ; il s'agit des sanctuaires de Drummondville, d'Ixworth et de Parke et de la réserve d'Estcourt.

4.1.2 Les édifices publics

Dans le cadre de son programme de dénomination des édifices publics et autres entités de ce type, la Commission de toponymie a officialisé le nom d'un bâtiment appartenant à la Société immobilière du Québec, à Granby, sous l'appellation Édifice Roger-Paré. Cette officialisation constituait une réponse à la requête d'un groupe de citoyens de la circonscription électorale provinciale de Shefford de laquelle Roger Paré (1945-1994) fut député de 1981 à 1994.

4.1.3 La vérification toponymique

L'article 128 de la *Charte de la langue française* stipule notamment que dès la publication à la *Gazette officielle du Québec* des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient notamment obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics. Afin d'assurer l'application de cet article, la Commission offre aux ministères et aux organismes visés un service de vérification et de mise à jour de la toponymie. Cette opération a fait que 38 742 toponymes ont été vérifiés, corrigés ou ajoutés au besoin, sur 373 cartes provenant surtout des ministères des Ressources naturelles, des Transports et de firmes privées.

4.1.4 L'évaluation toponymique

C'est en vertu d'un protocole établi entre la Commission de toponymie et le Bureau d'approbation du matériel didactique du ministère de l'Éducation que notre organisme s'assure de la conformité aux dispositions de l'article 128 de la Charte de la langue française du contenu toponymique des ouvrages d'enseignement et de recherche publiés au Québec. Dans ce cadre, huit manuels scolaires ont été évalués et recommandés pour approbation par le ministre de l'Éducation quant à leur contenu toponymique.

4.1.5 Les commissions scolaires

Quelques commissions scolaires qui désirent fusionner leurs territoires ont sollicité l'avis de la Commission à propos du nom des futurs organismes scolaires qui seront issus de ces regroupements. La Commission s'est ainsi déclarée favorable au nom Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et, dans une moindre mesure, à ceux de Commission scolaire

des Orpailleurs et de Commission scolaire de la Règle-d'Or, pour la commission scolaire qui comprendra éventuellement les territoires de celles de Malartic et de Val-d'Or. En ce qui concerne le regroupement des commissions scolaires de Black Lake–Disraeli et de Thetford Mines, la Commission s'est prononcée favorablement pour les noms Commission scolaire de L'Amiante, Commission scolaire des Mines-et-des-Lacs et Commission scolaire de l'Or-Blanc ; elle s'est toutefois déclarée défavorable au nom Commission scolaire des Appalaches, en raison d'un écart trop important entre le territoire en question et l'espace évoqué par ce nom.

4.1.6 Les autres interventions sur demande

En réponse à une demande du Service de la cartographie écologique du ministère de l'Environnement et de la Faune, la Commission a révisé la nomenclature proposée pour les districts écologiques de la partie agricole du bassin de la rivière L'Assomption de même que la nomenclature des ensembles physiographiques de la plaine du moyen Saint-Laurent.

La Commission a aussi répondu à deux demandes du ministère des Ressources naturelles. D'une part, 146 toponymes ont été officialisés pour désigner les territoires des coupes forestières 1994-95 et 1996-98 délimités par l'Unité de gestion Escoumins-Forestville, au nord de la rivière Betsiamites, entre le réservoir Pipmuacan et le lac au Brochet. L'histoire et le parler populaire de la Haute-Côte-Nord furent les principales sources d'inspiration. D'autre part, huit toponymes furent officialisés dans le cadre de la délimitation de districts écologiques établis par le Service des inventaires forestiers.

Nous avons aussi procédé, à la demande du Centre de services de Havre-Saint-Pierre du ministère des Transports du Québec, à l'officialisation de 22 toponymes désignant en majorité des cours d'eau de la Basse-Côte-Nord traversés ou qui seront traversés par la route 138 prolongée maintenant jusqu'à Natashquan, dans la municipalité régionale de comté de Minganie.

4.2 Les municipalités

4.2.1 Les noms de municipalités et de MRC

Conformément aux dispositions de la **Loi sur l'organisation territoriale municipale**, la Commission a fourni au ministre des Affaires municipales son avis sur 38 dossiers portant sur des demandes de changements de noms ou de statuts de municipalités ou encore sur les noms de futures municipalités qui résulteront de regroupements. Elle a par ailleurs procédé à l'officialisation de 14 noms ayant déjà fait l'objet d'avis favorables antérieurs.

4.2.2 Les ponts

La Commission de toponymie a maintenu son programme d'inventaire et de dénomination des ponts. Avec la collaboration du ministère des Transports et les municipalités concernées, 40 noms d'ouvrages d'art ont été officialisés pour atteindre le total de 1 703 toponymes représentant plus de 48 % de ce corpus toponymique qui pourrait être dénommé officiellement. Son action s'est principalement arrêtée dans les régions administratives de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (14) et des Laurentides (12). Quant aux autres noms (13) officialisés, ils sont répartis à peu près également dans la plupart des autres régions administratives québécoises.

4.3 La Société canadienne des postes

4.3.1 L'adressage du courrier

S'appuyant sur l'article 128 de la **Charte de la langue française** qui stipule que les organismes de l'Administration sont tenus de n'utiliser que les formes officielles des noms de lieux approuvés par la Commission de toponymie et profitant de la nouvelle politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, approuvée par le Conseil des ministres le 12 octobre 1996, la Commission de toponymie a entrepris un programme de sensibilisation auprès des ministères et organismes du gouvernement afin que ceux-ci prennent les dispositions nécessaires pour respecter la toponymie officielle dans l'adressage du courrier. Il faut se rappeler que seule l'adresse courante définie par la Norme canadienne d'adressage de la Société canadienne des postes permet de répondre aux exigences de la langue française établies par l'Office de la langue française et aux règles d'écriture des noms de lieux fixés par la Commission de toponymie.

Considérant que les ministères et organismes utilisent largement les logiciels de validation et de correction d'adresses approuvés par la Société canadienne des postes, la Commission a donc suscité des négociations avec cet organisme fédéral, afin de corriger, dans les fichiers de noms de lieux qu'il diffuse, les erreurs toponymiques et les malformations graphiques qui s'y trouvent depuis longtemps. Cette première intervention, qui s'est déroulée avec succès, s'est soldée par près de 1 100 corrections à des toponymes inscrits dans les logiciels précités. Ces modifications entreront dans les systèmes des grands usagers, comme les ministères et organismes du gouvernement du Québec, à compter du mois d'août 1997.

Dans le cadre de l'étude de ce dossier, la Commission a également cru opportun d'entreprendre une campagne de sensibilisation auprès de plusieurs municipalités confrontées à des problèmes toponymiques en matière d'homonymie et d'identification. Ainsi, pour pallier ces problèmes de confusion toponymique et d'usage de noms de lieux concurrents, elle a invité plus de 200 municipalités à examiner la possibilité de modifier soit le nom de leur bureau de poste, soit le nom même de leur municipalité. Cette opération s'est soldée par 90 changements de noms de bureaux de poste et 17 changements de noms de municipalités.

Enfin, pour bien accomplir sa mission de conseil auprès des ministères et organismes, la Commission a suggéré les actions suivantes à ceux qui font des envois massifs de courrier :

— modifier les systèmes d'adressage en vigueur de façon à favoriser le respect de la toponymie officielle ;

— recourir à des logiciels de validation et de correction d'adresses performants en regard des spécificités de la norme courante précitée ;

— promouvoir l'adressage normalisé auprès du personnel ;

— inclure dans la politique linguistique du ministère ou de l'organisme un volet toponymique fixant les objectifs requis pour qu'à court terme seuls les toponymes officiels soient inclus dans les systèmes d'adressage ;

— consulter la banque de noms de lieux TOPOS ;

— faire appel aux services de la Commission de toponymie pour obtenir un support.

5. Les relations avec les autres clientèles québécoises et les citoyens

5.1 Les zones d'exploitation contrôlée (zecs)

La Commission a procédé à la dénomination officielle de 235 entités de la zec de la Rivière-aux-Rats. À part l'utilisation de mots populaires humoristiques pour désigner les nombreux petits lacs jusqu'ici anonymes et certains méandres abandonnés, l'histoire des Trappistes de Mistassini fut largement utilisée, le territoire de la zec se trouvant directement au nord de l'endroit où vit la communauté depuis 1892, à la jonction des rivières Mistassibi et Mistassini.

5.2 Les pourvoiries

Poursuivant son programme d'inventaire des noms de lieux sur les territoires des pourvoiries du Québec en vigueur depuis 1988, 85 démarches ont été effectuées afin de rejoindre les pourvoyeurs. Ces interventions permirent de parachever la toponymie de neuf dossiers de pourvoiries et de proposer l'officialisation de 68 toponymes situés principalement dans les régions administratives de Québec et de la Mauricie. De plus, la mise à jour de la toponymie de quelques autres pourvoiries a nécessité la proposition de 40 toponymes ce qui a permis l'officialisation d'un total de 108 toponymes.

Maintenant, c'est à 48 % qu'est complété le traitement de la toponymie sur le territoire des pourvoiries, c'est-à-dire un pourcentage un peu moindre que celui des trois dernières années, puisque se sont ajoutées 45 nouvelles pourvoiries. L'année dernière, il s'en était ajouté 56, ce qui dénote une forte augmentation, puisque peu disparaissent. Au total, depuis 1988, il y eut 802 pourvoiries ; de ce nombre, 234 ont conclu des ententes avec la Commission, 151 ont déclaré n'avoir aucun toponyme à fournir et 76 ont cessé d'exister avant d'être contactées. Aujourd'hui, il reste à analyser les dossiers de 341 pourvoiries. De plus, celles déjà traitées peuvent toujours faire l'objet d'une mise à jour. L'opération a généré 3 731 propositions de toponymes pour identifier officiellement autant d'entités du Québec. Le tableau 7 présente la répartition des dossiers traités selon la région, pour les pourvoiries existantes en 1996-1997.

Tableau 7

La répartition régionale des dossiers des pourvoiries existantes en 1996-1997

Région	Pourvoiries	Dossiers finalisés	%
Bas-Saint-Laurent	16	4	25,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	44	36	81,8
Québec	28	18	64,3
Mauricie–Bois-Francs***	85	53	62,4
Estrie	5	2	40,0
Outaouais	93	50	53,8
Abitibi-Témiscamingue	101	41	40,6
Côte-Nord	106	44	41,5
Nord-du-Québec	93	10	10,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	1	9,1
Chaudière-Appalaches	31	13	41,9
Lanaudière	23	17	73,9
Laurentides	63	50	79,4
Montérégie	5	2	40,0
TOTAL	**704***	**341****	**48,4**

* De ce nombre, 188 sont des pourvoiries à droits exclusifs.
** De ce nombre, 152 sont des pourvoiries à droits exclusifs.
*** Depuis le 13 mai 1997, cette région administrative n'existe plus sous cette dénomination. Elle a été remplacée par celle de la Mauricie pour désigner la région 04 et par celle du Centre-du-Québec pour la région 17.

5.3 Les parcs et les réserves fauniques

La Commission a procédé à la mise à jour de la toponymie de la réserve faunique du Saint-Maurice, en officialisant 120 toponymes. Dans la même région, la toponymie du parc national de la Mauricie a été augmentée de quelques noms, à la demande de Parcs Canada (District de la Mauricie); ainsi, l'origine et l'ancienneté de quelques noms ont pu être précisés.

5.4 Le milieu amérindien

Les noms de quatre réserves amérindiennes ont retenu l'attention de la Commission. L'orthographe des noms des réserves de Weymontachie et de Manouane a été modifiée à la demande des conseils de bande locaux pour tenir compte du système d'écriture normalisée de la langue attikamek. La réserve des Escoumins a, pour sa part, vu son nom remplacé par celui d'Essipit et le nom de Lac-John a finalement été rattaché officiellement à la réserve voisine de Matimekosh, près de Schefferville.

5.5 Les consultations toponymiques

Cette année, un total de 5 538 requêtes d'informations ont été acheminées aux Services à la clientèle de la Commission, nécessitant plus d'une année/personne de travail. Certaines consultations étant à volets multiples, un nombre de 5 907 thèmes ont été abordés avec la clientèle. Le tableau 8 répartit quantitativement les sujets traités dont les principaux sont: le suivi administratif des dossiers, la nomenclature officielle, la graphie, l'origine et la signification des toponymes, les publications, la procédure d'officialisation et l'informatique pour un total de 75,7 % des demandes. Les consultations toponymiques répondent principalement aux requêtes de deux groupes d'usagers. Le secteur privé, qui regroupe des entreprises, des citoyens, des pigistes et des associations ou sociétés à but non lucratif, compte pour 40,6 % des demandes de renseignements. Le secteur public se partage 58,5 % des avis donnés par le personnel de la Commission, tandis que 0,9 % des consultations proviennent des médias.

Tableau 8

La répartition des consultations selon les thèmes

Les thèmes	Nombre	%
Suivi administratif d'un dossier	1 350	22,9
Nom officiel pour une entité ou un territoire	736	12,4
Graphie des toponymes	655	11,1
Origine et signification d'un toponyme	504	8,5
Publications	443	7,5
Procédure d'officialisation	398	6,7
Topos/informatique	387	6,6
Critères de choix	241	4,1
Règles d'écriture	241	4,1
Localisation des toponymes	169	2,9
Géographie générale	165	2,8
Gentilés	149	2,5
Noms de municipalités	117	2,0
Terminologie géographique	81	1,4
Régionymie	50	0,8
Aspects juridiques	46	0,8
Divers	39	0,6
Numérotation d'immeubles	29	0,5
Affichage	29	0,5
Édifices, salles, écoles	24	0,4
Établissements amérindiens et inuits	18	0,3
Genre et prononciation des toponymes	15	0,2
Fichier des toponymes populaires	11	0,2
Copies de cartes	10	0,2
TOTAL	**5 907**	**100**

Tableau 9

La répartition des consultations selon les catégories de demandeurs

Les demandeurs	Nombre	1996-1997	1995-1996	1994-1995
Municipalités	1 903	34,4	21,7	13,9
Citoyens et pigistes	1 386	25,0	29,0	35,2
Ministères et organismes publics québécois (excluant l'Office de la langue française)	688	12,4	16,0	21,4
Entreprises privées	501	9,0	10,6	10,0
Associations et sociétés à but non lucratif	364	6,6	6,8	3,7
Organismes scolaires	223	4,0	6,8	3,8
Organismes parapublics	175	3,2	1,6	3,3
Gouvernement du Canada	172	3,1	4,1	5,0
Office de la langue française	77	1,4	2,8	2,5
Médias	49	0,9	0,6	1,2
TOTAL	**5 538**	**100**	**100**	**100**

6. Les relations avec les organismes non québécois

6.1 La scène canadienne

À l'exemple des années antérieures, la Commission a participé à la réunion annuelle statutaire du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG) et à celles de ses comités consultatifs qui se sont tenues à Whitehorse (Yukon) du 9 au 14 septembre 1996.

Lors de cette réunion, une proposition visant à remplacer le nom Baie d'Hudson par celui de Mer du Canada a été discutée. S'appuyant sur des considérations et des arguments techniques basés sur des critères purement toponymiques comme l'usage, le poids historique de l'appellation actuelle, la nécessité d'éviter l'emploi de noms susceptibles de susciter la controverse, la Commission de toponymie du Québec n'a pas souscrit à cette proposition. De plus, elle a recommandé que l'on requiert formellement un avis des provinces ou territoires directement et territorialement concernés par cette demande, dont le Québec, du fait qu'une partie de la baie d'hudson fait légalement partie du territoire québécois.

Par ailleurs, afin d'assurer le rayonnement de la toponymie québécoise, la Commission a collaboré avec le Secrétariat canadien des noms géographiques à la réalisation d'un ouvrage, le **Répertoire toponymique concis du Canada**, qui regroupe les principaux noms de lieux du Canada. La toponymie du Québec constitue 16 % (7 544 toponymes) de ce corpus de 47 304 noms de lieux.

La Commission a aussi apporté sa contribution à la préparation des événements soulignant le 100e anniversaire du CPCNG prévu pour l'automne 1997, notamment, par la rédaction collective d'un article de fond structuré selon la loi constitutive de la Commission et devant paraître dans un numéro spécial de la revue Canoma à l'occasion dudit centenaire.

Enfin, un membre du personnel de la Commission, aussi vice-président de la Société canadienne d'onomastique et membre du comité de rédaction de la revue Onomastica Canadiana, a participé au Congrès des Sociétés savantes (St. Catharines, Ontario). Une communication en relation avec les activités de la Commission de toponymie du Québec a été présentée aux sessions de la Société canadienne d'onomastique.

6.2 La scène internationale

La Commission a délégué un représentant à la 18e session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques qui s'est tenue à Genève (Suisse) en août 1996. Pour l'occasion, elle a préparé sept documents de travail portant sur le dictionnaire illustré *Noms et lieux du Québec*, la problématique de la toponymie en tant que patrimoine, le supplément au *Répertoire des gentilés du Québec*, le bilan et la prospective en matière de toponymie autochtone québécoise, la refonte des critères de choix des noms de lieux, ses politiques et la gestion de la toponymie en regard des ressources des inforoutes. Ces documents ont été remis aux participants de la session.

Membre d'une délégation québécoise, le président a participé à la Ve Conférence internationale de l'Académie internationale de droit linguistique à La Havane (Cuba). Il y a présenté une communication sur «Le droit et la survie des langues autochtones au Québec». Des réunions de travail se sont de plus déroulées à l'Académie cubaine des sciences sur le thème des inventaires toponymiques à partir d'un manuel de procédures produit par la Commission de toponymie et traduit en espagnol. Les bases d'un projet de coopération ont été discutées.

Un représentant de la Commission a remis, en novembre, un certificat de désignation toponymique commémorative (Mont des Catalans) à la Présidence du Gouvernement autonome de la Catalogne pour souligner la coopération développée entre le Québec et la Catalogne, notamment à l'occasion de la visite du président du gouvernement autonome de la Catalogne, monsieur Jordi Pujol Y Soley. Des rencontres ont aussi eu lieu avec des représentants de l'Institut de cartographie de Catalogne, organisme chargé de produire la cartographie de base et responsable de la gestion de la toponymie catalane. Des documents toponymiques techniques, québécois et catalan, ont été échangés à cette occasion.

La Commission a accueilli deux représentants du Burkina Faso dans le cadre d'une mission organisée par le Centre de développement en géomatique, organisme voué à la promotion du savoir-faire québécois et à son exportation. Nos visiteurs se sont montrés intéressés à connaître les approches normatives québécoises dans un contexte de multiplicité de langues et de noms pour désigner un même accident géographique.

6.3 Le projet d'une Division francophone au sein du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG) et le bulletin de liaison

La mission d'un représentant de la Commission auprès des autorités toponymiques de France et celle d'un représentant de ces dernières auprès de la Commission de toponymie du Québec ont fait progresser le dossier de la mise sur pied d'une Division francophone au sein du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Soumis aux participants à la 25e session du Conseil permanent de la francophonie tenue à Paris en mars 1997, le projet a reçu un accueil très favorable. Les autorités toponymiques fédérales du Canada ont donné aussi leur appui au projet. Parallèlement aux démarches entreprises quant à la création de cette division, les autorités toponymiques de la France et du Québec se sont entendues sur le contenu du numéro de départ d'un bulletin d'information toponymique à l'intention des pays ayant le français en partage, bulletin dont les numéros ultérieurs serviront éventuellement à relier les membres de la future Division francophone du GENUNG.

6.4 La coopération avec la France

La Commission de toponymie du Québec et la Commission nationale de toponymie de France du Conseil national de l'information géographique travaillent conjointement à produire, pour 1999, un ouvrage qui décrira quelques centaines de noms de lieux identiques, relevés à la fois en France et au Québec. Cette publication, illustrée avec soin, aura pour objectif de mettre en lumière, par les migrations toponymiques, les relations historiques et continues entre les deux pays.

Dans cet ouvrage qui pourrait s'intituler **Les ponts toponymiques France-Québec**, chaque toponyme dédoublé fera l'objet d'une rubrique traitant parallèlement des lieux français et québécois et expliquant comment (à quelle occasion, par quelle décision, par quel intervenant, par quel cheminement) le nom s'est transposé de la France vers le Québec ou inversement. Le projet **Les ponts toponymiques** a été développé comme contribution au programme d'activités soulignant le 30e anniversaire de la coopération culturelle France-Québec en 1998 et constituera, dans un contexte de partenariat, un support majeur à une exposition devant se tenir successivement à Paris et à Québec.

Les rubriques sont d'abord rédigées par le Québec, puis révisées par la France qui soumet ses commentaires. À la fin mars 1997, 30 rubriques avaient été rédigées, 17 transmises en France dont 12 revenues commentées. Nos partenaires français ont concentré leurs efforts jusqu'à présent sur la recherche iconographique.

Poursuivant les échanges réguliers instaurés depuis la signature du protocole de collaboration en 1994, la Commission de toponymie a accueilli un membre de la Commission nationale de toponymie de France pour une mission technique d'une semaine en novembre. Le conservateur en chef du patrimoine chargé du Centre d'onomastique aux Archives nationales de France a principalement discuté des procédures de changement de noms des municipalités, de la diffusion d'informations toponymiques et linguistiques sur l'autoroute de l'information, de la gestion des noms de personnes et de l'historique de ceux-ci, de la géographie historique et des parallèles toponymiques franco-québécois. La personne responsable de la terminologie à la Délégation générale de la langue française a aussi été reçue à la Commission de toponymie et les dossiers terminologiques d'intérêt commun ont été discutés en décembre. La Déléguée générale à la langue française et l'archiviste ont rencontré les dirigeants de la Commission afin de mettre au point un scénario d'interventions en vue de présenter le projet de création d'une nouvelle Division francophone lors de la prochaine Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

7. La recherche

7.1 La documentation du patrimoine toponymique du Québec

Depuis le printemps 1996, la deuxième édition du dictionnaire illustré **Noms et lieux du Québec** est disponible dans les librairies et les points de vente des Publications du Québec. La Commission de toponymie considère que cet ouvrage, paru une première fois en 1994 et qui constitue le reflet d'un patrimoine toponymique important du Québec, doit continuellement être corrigé, augmenté et mis à jour. Des efforts sont donc faits en ce sens. De plus, un projet de cédérom, à partir de cet ouvrage, en collaboration avec les Publications du Québec et un partenaire du secteur privé a été examiné et retenu. Ce produit multi-média devrait être disponible à l'automne 1997.

7.2 La terminologie géographique

Au cours de l'année 1996-1997, le dossier terminologique fut d'une part confiné à l'analyse ponctuelle de formes usitées dans des termes spécifiques à l'odonymie. C'est ainsi que l'inventaire de composés adjectivaux, verbaux et nominaux, désignés de spécifiques agglutinés, a permis d'aborder l'étude de la pertinence d'origine de leur création et de leur valeur sémantique par rapport à l'usage qu'on en fait en toponymie et plus particulièrement en odonymie (ex.: Rue Bellerive et Rue de la Belle-Rive, Rue Bonair et Rue du Bon-Air). D'autre part, le terme «site» a fait l'objet d'un avis de nature terminologique ponctuelle comme générique descriptif utilisé dans un contexte autre que celui des expressions syntagmatiques connues. De plus, une révision de toute la terminologie reliée au terme «parc» est en cours d'inventaire et de traitement afin d'élaborer une structure terminologique arborescente plus complète des usages visant ce terme. La Commission a présenté, dans la revue *CANOMA* publiée par le CPCNG, une synthèse historique de ses réalisations en matière de normalisation terminologique de 1968 à 1996 et, dans la revue *Terminogramme* publiée par l'Office de la langue française, un article sur le fonctionnement du travail de normalisation terminologique en toponymie.

7.3 Les gentilés

Le premier alinéa de l'article 126 de la **Charte de la langue française** permet à la Commission de donner son avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie. La Commission s'appuie donc sur cet article pour justifier son intervention dans la collecte, la consignation et la diffusion de toute information concernant la dénomination collective des Québécois en regard du lieu où ils habitent. Elle met de plus au service de tout groupe ou de toute personne qui le souhaite son expertise et son aide technique en ce domaine.

En 1996-1997, dix nouveaux gentilés ont été inventoriés, portant à 1 649 le nombre total de formes existantes connues au 31 mars 1997. Neuf de de ces appellations ont été nommément reconnues par les membres de conseils municipaux concernés.

8. Les communications

La fonction «communication» intervient dans deux champs d'activités : d'une part, l'information et les relations publiques et d'autre part, les publications.

8.1 L'information et les relations publiques

Par ses activités d'information et de relations publiques, la Commission de toponymie désire rejoindre ses principaux clients tels que les municipalités, les organismes à vocation territoriale, culturelle, historique, patrimoniale et bien sûr le public en général. La Commission profite de ces événements pour faire connaître son mandat tout en expliquant ses politiques, ses programmes et ses réalisations. Plusieurs publications sont distribuées lors de ces activités. De plus, la possibilité d'accéder à la banque de données Topos lors de ces événements permet de sensibiliser le public à l'utilisation de la toponymie officielle du Québec.

Au cours de l'année, la Commission a participé à neuf congrès ou salons d'expositions, dont sept avec son stand d'information. De plus, quelques membres du personnel ont représenté l'organisme lors de colloques et ateliers de travail reliés au domaine toponymique. Des entrevues dans les médias portant sur différents sujets toponymiques dont les désignations toponymiques commémoratives sont venues compléter la diffusion d'information.

Tableau 10

La participation de la Commission de toponymie à des salons

Activité	Date	Lieu
Salon de l'Union des municipalités	mai 1996	Québec
Carto-Québec	mai 1996	Sainte-Foy
Congrès des familles-souches	mai 1996	Rimouski
Corporation des secrétaires municipaux	août 1996	Laval
Union des MRC	septembre 1996	Québec
Salon du Monde des Affaires	octobre 1996	Montréal
Salon national du Grand Air	mars 1997	Montréal
Semaine du français et de la francophonie	mars 1997	Québec et Montréal

8.2 Les publications

Cinq publications ont été produites :

— **Noms et lieux du Québec**, dictionnaire illustré (2e édition) ;

— **Gazette officielle du Québec**, 23e publication des décisions couvrant la période du 1er avril 1995 au 31 mars 1996 ; no 30A (27 juillet 1996) ;

— **Rapport annuel 1995-1996** ;

— Dépliant des publications gratuites de la Commission de toponymie ;

— **Le phénomène des gentilés au Québec : quelques considérations historiques (1977-1997)** numéro 16 de la série Toponymix.

De plus, six articles ont été publiés dans la revue *Municipalité* diffusée par le ministère des Affaires municipales et destinée principalement au monde municipal. Ces articles traitent de sujets toponymiques d'actualité mais adaptés aux intervenants municipaux. La Commission est en mesure de souligner que ces articles sont lus attentivement compte tenu de la forte rétroaction. Régulièrement après leur parution, des demandes d'informations supplémentaires ou de publications qui touchent les sujets traités sont acheminées à nos bureaux.

8.3 Le site Web

La Commission de toponymie dispose de son propre site Web sur le réseau Internet (http://www.toponymie.gouv.qc.ca). On peut y interroger les noms de lieux officiels autres que les noms de voies de communication, grâce à un lien direct avec la Banque de données toponymiques du Canada. Les informations du site concernant les décisions de la Commission et un extrait de **Noms et lieux du Québec** sont régulièrement mises à jour.

Composition typographique : Compélec inc.

Achevé d'imprimer en décembre 1997
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville